



**Conseil économique et
social**



**Groupe des Nations
Unies pour le
développement durable**

**Union
africaine**



E/ECA/RCM/20/7
Distr. générale
15 mars 2019

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Union africaine

Vingtième réunion

Troisième réunion organisée conjointement avec le
secrétariat régional pour l'Afrique du Groupe des Nations
Unies pour le développement durable

Marrakech (Maroc), 23 et 24 mars 2019

Rapport des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport d'activité fait un résumé de l'appui qu'ont apporté les organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique à l'Union africaine et à ses organes dans le cadre du Mécanisme conjoint ONU-Union africaine de coordination régionale pour l'Afrique. Il porte sur l'appui à la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, y compris celles définies dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, il donne un aperçu de l'assistance fournie au titre du partenariat renouvelé entre l'ONU et l'Union africaine sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour la période 2017-2027 ; du Cadre commun ONU – Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; et du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il présente, pour la période allant d'avril 2018 à février 2019, les progrès accomplis dans la mise en œuvre et les réalisations, les défis et les recommandations concernant la voie à suivre.

II. Progrès et réalisations relatifs à la mise en œuvre

A. Secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

1. Séminaire-retraite et dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

2. Au cours de la période considérée, le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a organisé un séminaire-retraite de programmation concernant le Mécanisme à Nairobi. Les plans de travail

thématiques conjoints (2018-2019) issus du séminaire-retraite, qui guident actuellement les travaux du Mécanisme, ont été replacés dans le cadre du partenariat sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, sans perdre de vue les priorités régionales et sous-régionales. En partenariat avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique orientale et australe, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le secrétariat conjoint est convenu du thème de la dix-neuvième réunion annuelle du Mécanisme « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique ». Pour améliorer la communication au sein des groupes thématiques et entre eux, le secrétariat a élaboré une plateforme électronique d'échange d'informations et de collaboration, qui devrait être lancée prochainement.

2. Réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, et Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

3. Des décisions importantes concernant les réformes institutionnelles de l'Union africaine ont été prises au trente et unième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Nouakchott du 25 juin au 2 juillet 2018 sur le thème « Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique » et à la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 novembre 2018. Pour sa part, le Secrétaire général a proposé des mesures et recommandations décisives susceptibles de repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre du Programme 2030.

4. En ce qui concerne les réformes de l'Union africaine, celles qui suivent revêtent une importance particulière pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique : a) réorganisation de la structure et des fonctions de la haute direction de la Commission de l'Union africaine ; b) approbation du mandat de l'Agence de développement de l'Union africaine après la décision prise en janvier 2017 de transformer l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; c) réforme institutionnelle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; et d) établissement d'une division du travail efficace entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et les organisations continentales.

5. En mai 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À la section de cette résolution intitulée « Réaménagement de l'approche régionale », l'Assemblée générale a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030 et de réaménager les structures régionales, sans perdre de vue qu'il n'existe pas de solution universelle ; elle a également souligné qu'il était nécessaire de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional et souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

3. Réponse du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique aux réformes en cours de l'Union africaine et de l'ONU

6. En octobre 2018, le secrétariat du Mécanisme a fait réaliser deux études, l'une sur le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD, et l'autre sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation au sein du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. La première

étude visait à mettre à profit la dynamique des réformes de l'Union africaine et de l'ONU pour fournir, au niveau sous-régional, un appui plus coordonné et mieux adapté aux objectifs poursuivis, tout en établissant, aux niveaux national et régional, des rapports dynamiques avec les mécanismes de coordination des Nations Unies. La deuxième étude avait pour objectif d'établir un cadre qui permettrait aux mécanismes de suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités prioritaires convenues à l'appui de l'Union africaine et de ses organes. Les versions préliminaires de l'étude, qui ont été présentées pour examen à deux réunions de groupe spécial d'experts tenues à Nairobi en décembre 2018, sont actuellement en cours de finalisation.

7. Le 10 décembre 2018, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a tenu à Addis-Abeba une réunion conjointe avec les équipes régionales Afrique orientale et australe, et Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La réunion avait pour objectif général, d'une part, de promouvoir une compréhension commune des incidences des initiatives de réforme en cours de l'ONU sur les fonctions des différentes entités, d'autre part, d'examiner les stratégies de renforcement de la collaboration. Les participants à la réunion sont convenus des modalités de suivi et de mise en œuvre de la première phase des mesures d'optimisation des réformes de l'ONU au niveau régional, ce qui leur a permis d'élaborer un plan de travail conjoint. Ils sont également convenus d'intégrer et d'harmoniser les priorités stratégiques de l'Union africaine, les sept initiatives stratégiques des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, du partenariat ONU-Union africaine sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre de développement Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.¹²

4. Séminaire-retraite du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

8. Un séminaire-retraite du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique s'est tenu à Debre Zeit du 26 février au 1er mars 2019. Organisé par le secrétariat conjoint du Mécanisme, il réunissait des membres du personnel de la CEA et de la Commission de l'Union africaine. Son objectif principal était de fournir aux participants une plateforme pour examiner les principales questions relatives à la mise en œuvre, notamment la révision du plan de travail du secrétariat, compte tenu des réformes de l'ONU et des réformes et priorités stratégiques de l'Union africaine. Le séminaire-retraite a également permis de renforcer les modalités d'organisation et le programme de travail de la vingtième réunion du Mécanisme, prévue à Marrakech (Maroc) les 23 et 24 mars 2019, en marge de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

9. Les questions examinées portaient notamment sur l'harmonisation du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; et du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

¹ Tel que modifié au séminaire-retraite du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, tenu à Debre Zeit (Éthiopie), du 26 février au 1er mars 2019 : intégration régionale axée sur la Zone de libre-échange continentale africaine, Marché unique du transport aérien africain et libre circulation des personnes, des biens et des services ; faire taire les armes ; changements climatiques ; égalité des sexes et les jeunes ; renforcement des capacités ; division du travail entre les communautés économiques régionales, les États membres et les autres acteurs internationaux ; et examen du thème retenu par l'Union africaine pour l'année.

² Stratégie d'appui aux pays à revenu intermédiaire ; cadre stratégique d'appui pour un développement résilient en Afrique ; cadre stratégique pour la région des Grands Lacs ; stratégie pour le Sahel ; stratégie d'appui aux petits États insulaires en développement et aux pays de l'océan Indien ; initiative sur la Corne de l'Afrique ; et initiative de cartographie des migrations.

du cadre de suivi et d'évaluation, de la proposition relative aux modalités de fonctionnement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et des directives actualisées sur l'intégration des questions intersectorielles. Les participants ont réaffirmé la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration afin de promouvoir l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre, tout en veillant à ce que les activités produisent des effets visibles sur le terrain. L'un des résultats importants du séminaire-retraite a été l'élaboration, par les groupes thématiques du Mécanisme et les mécanismes de coordination sous-régionaux, de projets de plans de travail conjoints.

B. Rapport d'activités des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

1. Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale

10. Le groupe thématique 1 a approuvé 10 activités dans le cadre du plan de travail conjoint qui devrait être mis en œuvre en collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Quelques-unes des activités ont été mises en œuvre et les résultats ont été communiqués conjointement. Les activités mises en œuvre se sont appuyées sur les priorités de la Commission de l'Union africaine, conformément au Programme 2030, à l'Agenda 2063 et au Partenariat pour l'intégration et le développement de l'Afrique. Les activités signalées s'inscrivent parfaitement dans le Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

11. Conscients qu'il importe d'aligner les activités des groupes thématiques et les priorités de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, sept résultats ont été présentés au titre de la première activité du groupe thématique 1, qui était axée sur l'incorporation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux et régionaux de développement et leur alignement à cet égard. Au nombre des activités signalées figuraient une réunion de haut niveau sur la faim zéro, tenue en marge de la trentième Conférence des chefs d'État et de gouvernement, à Addis-Abeba, et une réunion de haut niveau sur la participation à la mise en œuvre du plan d'action de Malabo du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.

12. Une initiative de collaboration interinstitutions a fourni un appui adapté à l'élaboration des politiques et des programmes à 30 pays d'Afrique subsaharienne, en vue de renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des plans nationaux de développement reflétant les engagements qu'ils ont pris en faveur des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063, de l'Accord de Paris et d'autres cadres régionaux et mondiaux. Par ailleurs, un atelier a été organisé sur l'harmonisation des indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et une collaboration interinstitutions a été engagée sur le quatrième Forum régional africain pour le développement durable.

13. Plusieurs activités d'appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ont également été signalées par divers organismes, notamment la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé de la Conférence des ministres en charge du commerce, de l'industrie et des ressources minérales, qui a abouti à l'approbation de la Zone de libre-échange, et la tenue de la première Conférence internationale sur la sécurité alimentaire. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a organisé une manifestation de haut niveau pour rechercher des moyens innovants de tirer parti des partenariats mondiaux dans le cadre des programmes de la Troisième Décennie du développement industriel

de l'Afrique (2016-2025), l'objectif étant de soutenir l'industrialisation, le renforcement des capacités commerciales et la mobilisation de ressources pour le développement en Afrique.

14. La composition des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique figure en annexe au présent document.

2. Infrastructures

15. Au cours de la période considérée, le groupe thématique a renforcé son appui aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes propres à favoriser l'établissement de partenariats publics-privés dans les projets d'infrastructures, notamment d'infrastructures énergétiques. Ainsi, il a dispensé une formation sur la mise au point d'un modèle d'énergie hybride en Éthiopie, puis lancé des évaluations de la sécurité routière au Cameroun et en Ouganda et mené des campagnes et des activités de sensibilisation en appui au protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire. En outre, le groupe thématique appuie l'élaboration d'une stratégie de développement de la bioénergie et de plans d'investissement pour l'Afrique centrale et l'Afrique orientale.

16. Dans le cadre des activités annuelles de présentation aux parties prenantes des projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine, le groupe thématique a organisé la quatrième « semaine PIDA » à Victoria Falls (Zimbabwe) en novembre 2018 sur le thème « Mise en œuvre du PIDA par la bonne gouvernance – réaliser une infrastructure intelligente pour l'intégration de l'Afrique ». Le groupe thématique a par ailleurs organisé à Addis-Abeba en décembre 2018, une concertation politique sur le Programme pour encourager les parties prenantes à se mobiliser et pour mettre en place un processus de recherche de consensus avec les États Membres.

17. Le groupe thématique continue d'apporter son appui à l'initiative du Marché unique du transport aérien africain. Les textes réglementaires et institutionnels relatifs à la Décision de Yamoussoukro, qui constituent le cadre réglementaire et de gestion du Marché unique du transport aérien africain, ont été adoptés en marge de la trentième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba du 22 au 29 janvier 2018. Le groupe de travail ministériel, constitué pour assurer la création et l'opérationnalisation du Marché unique du transport aérien africain, a tenu sa quatrième réunion à Lomé en mai 2018. L'un des principaux résultats en a été l'adoption d'un mémorandum d'accord sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro, qui sera signé par tous les États signataires du Marché unique du transport aérien africain.

18. Les ministres africains des transports, lors d'une réunion tenue à Luanda en novembre 2011, avaient adopté le plan d'action pour la sécurité routière en Afrique et la Déclaration de Luanda. Dans la Déclaration, le troisième dimanche du mois de novembre, actuellement observé comme Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, a été déclaré Journée africaine de la sécurité routière. Le groupe thématique a également mis au point un programme spécial consacré aux politiques nationales de transport maritime afin d'aider les États membres à prendre en compte les questions maritimes et de transport maritime dans leurs plans et politiques de développement national.

3. Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation

19. Le groupe thématique a organisé en avril 2018 la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation à Nairobi, qui a permis aux participants de réfléchir sur leurs efforts et de se préparer pour la Réunion mondiale sur l'éducation de décembre 2018 et le Forum politique de haut

niveau à venir. Cinquante-quatre pays africains et leurs partenaires du domaine de l'éducation ont pris part à cette conférence, à l'issue de laquelle ils ont adopté une déclaration qui guide l'alignement d'une stratégie continentale pour l'éducation en Afrique avec le suivi de l'objectif de développement durable 4 sur le continent. En septembre 2018, le Département science, technologie et ressources humaines de la Commission de l'Union africaine est devenu membre du Comité directeur mondial de l'objectif 4, un des mécanismes mondiaux de coordination. En outre, le groupe thématique a appuyé le Département dans le cadre d'une consultation avec les ministères de l'éducation sur les principales initiatives de formation des enseignants, notamment le protocole sur la mobilité des enseignants, le cadre de qualification des enseignants, les normes de la profession d'enseignant et le Prix de l'enseignant.

20. Le groupe thématique a organisé un atelier régional pour les pays d'Afrique de l'Est à Addis-Abeba en octobre 2018. L'atelier avait pour objectif la mise en place d'un cadre de suivi tant de la stratégie continentale pour l'éducation en Afrique que des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 4 au niveau national. Les membres du groupe thématique ont aidé le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Djibouti sur l'Education des réfugiés, rapatriés, personnes déplacées et communautés d'accueil de la Corne de l'Afrique. Une réunion s'est tenue à Addis-Abeba au niveau ministériel en décembre 2018, et à cette occasion, les pays sont convenus de l'appel à l'action sur la mise en œuvre de la déclaration.

21. Grâce à l'appui du groupe thématique, le Département science, technologie et ressources humaines de la Commission de l'Union africaine a mené une consultation pour examiner à mi-parcours la mise en œuvre de la stratégie science, technologie et innovation pour l'Afrique et élaborer, dans ce domaine, un programme à mettre en œuvre pendant la période 2019-2024, qui sera validé en mars 2019. A Abuja, en novembre 2018, la Commission de l'Union africaine, avec l'aide du groupe thématique, a lancé le Conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation, plateforme panafricaine de mobilisation de l'excellence en matière de recherche et de l'innovation.

22. En juin 2018, le programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES), plateforme lancée par la Commission de l'Union africaine, a signé un arrangement de coopération avec la Commission européenne pour que toutes les institutions et tous les citoyens du continent puissent accéder librement aux données et utiliser les données Sentinel via le programme Copernic. En collaboration avec le Gabon, le groupe thématique a appuyé l'organisation, à Libreville en novembre 2018, du premier forum continental GMES-Afrique qui a rassemblé plus de 500 parties prenantes.

4. Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité

23. Le groupe thématique 4 a contribué de manière significative à la mise en œuvre du premier programme quinquennal prioritaire sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif (2016-2020). En février 2018, un projet de deux ans sur l'accès à la sécurité sociale et la transférabilité pour les travailleurs migrants a été élaboré et lancé. Une étude a également été menée sur la reconnaissance et la transférabilité des compétences, ainsi que sur l'élaboration d'outils d'information harmonisés sur le marché du travail dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'harmonisation et de coordination du Système d'information sur le marché du travail de l'Union africaine, et sur l'élaboration du Protocole sur les droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale, appuyé par l'Organisation internationale du Travail. Par ailleurs, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le groupe thématique a

fourni des services de sécurité sociale et de protection sociale aux travailleurs ruraux et aux membres de leurs familles dans quatre États membres.

24. En outre, le groupe a aidé à formuler un plan d'action décennal détaillé sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des personnes en Afrique afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et cibles du continent. En février 2019, une consultation technique a été organisée avec des experts de tous les organismes des Nations Unies sis à Addis-Abeba pour enrichir le projet de plan d'action décennal avec leurs apports et leurs idées, leurs expériences et leurs connaissances. Le projet est d'ores et déjà prêt pour la réunion d'avril 2019 du Comité technique spécialisé. Une consultation sur le travail des enfants et le travail forcé en Afrique subsaharienne a été organisée par le groupe thématique en préparation de la quatrième Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants.

25. Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les migrations, le groupe thématique a apporté son soutien à la Commission de l'Union africaine dans l'examen du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, qui avait été adopté à Banjul en 2006. La Commission de l'Union africaine a procédé à une évaluation du cadre de politique migratoire pour déterminer dans quelle mesure elle avait efficacement guidé les États membres et les communautés économiques régionales en ce qui concerne la gestion des migrations ; les difficultés rencontrées en matière de mise en œuvre ; les opportunités qu'il restait à saisir ; sa pertinence dans le temps ; et la nécessité d'une révision du Cadre. Les conclusions de l'étude ont recommandé une révision de ce type, qui reflète la dynamique migratoire actuelle et nouvelle en Afrique et offre un cadre stratégique révisé pour guider les États membres et les communautés économiques régionales dans la gestion et la gouvernance des migrations. Le Cadre révisé a été adopté à la trente et unième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, tenue à Nouakchott les 1er et 2 juillet 2018.

26. S'agissant du régime de la libre circulation des personnes, le groupe thématique a fourni l'appui technique qui a conduit à l'adoption du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement à la trentième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2018. Le groupe thématique et le Département des affaires politiques de l'Union africaine ont lancé une étude sur les avantages et les enjeux de la libre circulation des personnes en Afrique. Soulignant les avantages de la liberté de circulation et réfutant les perceptions et les craintes qui lui sont associées sur le continent, l'étude sert d'outil pour encourager les États membres à ratifier le Protocole. En outre, dans le cadre de la feuille de route pour la mise en œuvre du Protocole, le groupe thématique a appuyé l'atelier sur les directives et spécifications relatives au passeport africain, organisé par l'Union africaine et les communautés économiques régionales. L'atelier a eu pour résultat une recommandation des États membres en vue de l'adoption de ces directives par le Comité technique spécial de l'Union africaine en octobre 2018.

5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

27. Le groupe thématique a organisé plusieurs plateformes politiques sur l'égalité des sexes, notamment la réunion-débat de haut niveau sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tenue à Addis-Abeba en juin 2018. On peut également signaler le pré-Sommet de l'Union africaine sur le genre qui avait pour thème la corruption et le genre, et qui s'est tenu en janvier 2019 ; les manifestations de haut niveau sur les femmes au pouvoir organisées en marge des Sommets de l'Union africaine par le Président du Rwanda ; et un petit-déjeuner de haut niveau sur la ratification du Protocole de Maputo, organisé par le Président du Ghana. Le groupe thématique a par ailleurs élaboré plusieurs produits de connaissances, dont les grilles de résultats 2017 et 2018 concernant

la parité des sexes. Il a appuyé l'élaboration et l'alignement de la stratégie de l'Union africaine relative au genre sur l'Agenda 2063, qui a été adoptée et lancée lors de la trente-deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba les 10 et 11 février 2019.

28. En ce qui concerne les jeunes, le groupe thématique a établi un guide sur l'investissement dans les jeunes susceptible d'aider à réaliser le dividende démographique. Il a aidé 45 pays à élaborer leurs profils de dividendes démographiques et à mettre en œuvre la feuille de route concernant le dividende démographique en faisant porter l'essentiel de leur action sur des domaines d'investissement spécifiques. Il a aussi établi un rapport sur la situation des jeunes. En outre, il a mené des activités à l'appui de la Décennie de l'enseignement technique et professionnel. Les activités en faveur de la participation des jeunes comprenaient l'organisation de la journée de la jeunesse et l'élaboration de programmes pour les six domaines de coopération du centre de coopération Union africaine-Union européenne. Les activités transversales comprennent l'élaboration de lignes directrices sur l'intégration de la dimension genre, des ateliers et des formations sur le genre et les jeunes.

29. Partant du thème retenu par l'Union africaine pour 2017, à savoir la « valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse », le groupe thématique a mis au point un certain nombre d'initiatives clefs pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine concernant le dividende démographique. Les initiatives sont les suivantes : a) la publication du Rapport sur l'état de la jeunesse africaine, qui repose sur les quatre piliers de la feuille de route ; et l'élaboration d'un indice de la jeunesse, qui sera utilisé pour rendre compte des activités consacrées au développement de la jeunesse en Afrique et de la Décennie de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels 2018-2027. Pour ce qui est de la dernière initiative, une stratégie de la décennie a été élaborée puis présentée aux États membres lors de la réunion du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport, réuni à Alger du 21 au 25 octobre 2018. La stratégie de la décennie a été approuvée par la Conférence de l'Union africaine, à sa trente-deuxième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 10 et 11 février 2019.

30. En étroite collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement angolais, le groupe thématique a en outre appuyé la création du Réseau panafricain de la jeunesse sur la culture de la paix. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le Président de la Commission de l'Union africaine a appelé à l'organisation d'une vaste campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants en Afrique. Par l'intermédiaire d'un comité de pilotage coprésidé par le Département Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'Union africaine et des membres du groupe thématique, de nombreux organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux se sont réunis pour définir la portée et la nature de la campagne. Le Président de l'Union africaine devrait lancer la campagne en 2019.

6. Affaires humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes

31. Le groupe thématique a participé aux discussions visant à aligner le pacte mondial sur les réfugiés et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016. Afin de poursuivre et d'intensifier les efforts de gestion des déplacements forcés en Afrique, il a organisé en 2018 deux sessions du programme de formation de l'Union africaine sur le droit et les politiques humanitaires, qui ont réuni les responsables des États membres en charge des déplacements forcés pour échanger leurs vues sur les questions relatives aux migrations forcées. Les sessions de formation ont contribué à renforcer les efforts de large diffusion de la loi type de l'Union africaine sur la Convention de Kampala. Le groupe thématique a également collaboré avec l'Union

africaine à l'organisation du sixième colloque annuel de l'Union africaine sur l'aide humanitaire, à Nairobi du 25 au 30 novembre 2018 sur le thème « Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique ». Cette manifestation a relancé l'appui du groupe thématique à l'Union africaine, notamment avec la proposition qu'il a faite concernant le thème de 2019.

32. Le groupe thématique a continué de renforcer son appui à diverses initiatives d'aide humanitaire et de gestion des risques de catastrophe en mettant à leur disposition des capacités et des compétences techniques, l'objectif étant d'améliorer les techniques de prévision, de prévention et de réaction et les capacités d'adaptation de l'Union africaine dans le cadre de la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire de 2016. Pour aider les pays à établir des rapports sur le système de suivi du Cadre de Sendai, le groupe thématique a organisé quatre formations régionales et une formation nationale en Éthiopie auxquelles ont participé les organisations suivantes : Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Au niveau sous-régional, la CEEAC et la CEDEAO ont aligné leurs plans d'action de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai, et d'autres communautés économiques régionales sont également en train de le faire. Le groupe thématique a aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer un cadre de suivi et de communication d'informations pour le programme d'action relatif à l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique.

7. Environnement, urbanisation et population

33. Au cours de la période considérée, le groupe thématique a aidé la Commission de l'Union africaine à mettre la dernière main au cadre de gestion durable des forêts en Afrique, qui devrait être adopté par les États membres de l'Union africaine en avril 2019. Il a continué de prêter son appui à la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la stratégie sur la faune sauvage en Afrique, puis aux Comores, à Maurice et aux Seychelles dans la préservation de la diversité biologique et dans la mise en place de réserves de biosphère, et enfin à la Grande muraille verte pour le Sahara et à l'initiative pour le Sahel, qui a été récemment étendue à la région de la SADC. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le groupe thématique a organisé la Journée de l'Afrique en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice (Pologne) du 2 au 14 novembre 2018.

34. Entre autres domaines d'activité du groupe thématique, on peut mentionner la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, la météorologie et l'hydrologie, les questions maritimes, la gestion des eaux souterraines, la collecte des eaux de pluie et l'élaboration d'approches novatrices de gestion durable des ressources naturelles. La célébration de la Journée de l'environnement Wangari Maathai à Niamey le 4 mars 2018 a été l'occasion de sensibiliser et de mobiliser le public autour de manifestations importantes relatives à l'environnement en vue de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion de l'environnement.

35. Le groupe thématique a été un partenaire clef dans l'organisation de la septième semaine africaine de l'eau, qui a eu lieu à Libreville du 29 octobre au 2 novembre 2018. Il a formulé une proposition de 14 millions de dollars sur le renforcement des capacités d'adaptation des petits agriculteurs des bassins fluviaux en manque d'eau de l'Afrique australe, en consultation avec cinq pays membres de la SADC. Ce projet qui traite des changements climatiques montre clairement qu'une action conjointe des organismes des Nations Unies s'impose

pour apporter des solutions à long terme aux phénomènes météorologiques extrêmes.

36. Le groupe thématique a élaboré un cadre régional harmonisé de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports concernant le Nouveau Programme pour les villes en Afrique. Ce cadre aidera les pays à faire apparaître clairement l'importance capitale de l'urbanisation aux niveaux régional, national et infranational. Il a été approuvé par les représentants des ministères africains de l'habitat et du développement urbain au cours de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, qui s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2018.

37. Les membres du groupe thématique ont joué un rôle déterminant dans l'organisation de l'examen quinquennal de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement à Accra en octobre 2018. Il s'agissait du premier examen de fond de la Déclaration, qui faisait suite à l'examen 20 ans après du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 2013. Le rapport du continent, qui faisait un résumé des grandes tendances, des principaux enseignements tirés et des principales recommandations formulées, a servi de document de base et de document final pour la réunion d'examen tenue à Accra, et sera pris en compte dans les débats au niveau mondial. Les débats au niveau mondial auront lieu en avril 2019, dans le cadre de la Commission de la population et du développement. La date a été fixée pour marquer le vingtième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

8. Sensibilisation, information, communication et culture

38. Le groupe a mis en œuvre un projet conjoint sur la promotion des droits de l'homme, axé en particulier sur le droit des journalistes à la sécurité et à l'accès à l'information. Conçu pour aider à renforcer les mécanismes nationaux de suivi et d'information pour la sécurité des journalistes en Afrique, le projet visait à atteindre l'indicateur de l'objectif de développement durable 16.10.1 et l'aspiration 3 de l'Agenda 2063. Les mesures convenues ont été reportées à l'exercice biennal 2019-2020, l'accent étant mis en particulier sur la création d'un mécanisme africain de coordination pour la sécurité des journalistes aux niveaux régional, sous-régional et national.

39. Au nombre des autres activités conjointes, on peut citer l'appui au renforcement des capacités des médias et au journalisme pour le développement en Afrique afin de suivre les progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que la promotion de l'accès à l'information en Afrique, et d'en rendre compte. Cet appui a également permis d'orienter les activités prévues pour la période 2019-2020 afin de soutenir un programme de formation standardisé pour les établissements d'enseignement du journalisme en Afrique. Il a en outre aidé les pays d'Afrique à mettre en place des lois sur l'accès à l'information alignées sur la loi type de l'Union africaine sur la facilitation de l'accès à l'information pour les États africains.

40. Le groupe thématique continue d'appuyer la mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine et la révision du plan d'action pour les industries culturelles et créatives dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023). La coopération a été renforcée avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), son bureau régional pour la SADC et l'Organisation régionale de coopération des chefs de police de l'Afrique australe dans la prévention et la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Le cinquième Congrès culturel panafricain, tenu à Addis-Abeba en septembre 2018, a entériné son cadre d'action. Il a également demandé que des approches modernes en faveur du développement du secteur

créatif africain soient prises en compte dans l'examen du plan d'action de l'Union africaine pour les industries culturelles et créatives.

41. Pour ce qui est de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à sa treizième session, tenue à Port-Louis du 26 novembre au 1 décembre 2018, a ajouté quatre inscriptions du patrimoine culturel africain sur les listes mondiales du patrimoine culturel immatériel. Ainsi, on compte 59 éléments du patrimoine culturel immatériel en Afrique. Parallèlement, l'inscription de deux nouveaux sites de pays africains à la quarante-deuxième session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Manama du 24 juin au 4 juillet 2018, a porté à 131 le nombre total de sites africains du patrimoine mondial.

9. Gouvernance, paix et sécurité

42. Au cours de la période considérée, plusieurs activités ont été menées pour appuyer la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Dans le domaine de la prévention et de la médiation des conflits, ainsi que de la pérennisation de la paix, le groupe thématique a collaboré étroitement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans l'organisation d'activités de diplomatie préventive et de médiation inclusive. Il a également collaboré avec le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide concernant l'appui à apporter à l'initiative de l'Union africaine visant à faire prendre en compte les indicateurs relatifs à la prévention des atrocités dans les systèmes d'alerte rapide des communautés économiques régionales.

43. S'agissant de la « réponse aux conflits », le groupe a participé aux activités visant à renforcer la capacité opérationnelle d'intervention de l'Union africaine, notamment aux examens des documents de politique opérationnelle, aux formations de planification et aux exercices de terrain ; à l'établissement de fichiers africains de capacités de réserve pour les civils et la police ; et à l'amélioration de la planification opérationnelle et des mécanismes de responsabilisation. Pour aider à mettre en œuvre le programme concernant l'égalité des sexes, les femmes et la paix et la sécurité, le groupe thématique a apporté son appui à l'élaboration de politiques de déontologie et de discipline, et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a également continué à collaborer avec l'Union africaine dans la lutte contre les mines à l'occasion des missions d'évaluation dirigées par l'Union africaine dans les États membres. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) a continué de renforcer les capacités de réserve de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, l'objectif étant d'assurer la cohérence de leurs opérations avec la mise en œuvre du plan de travail quinquennal stratégique (2016-2020) de Maputo de la Force africaine en attente.

44. En ce qui concerne les « causes profondes et la promotion de la résilience et du développement », le groupe thématique a, par l'intermédiaire de l'Union africaine, prêté son appui à la Commission du bassin du lac Tchad dans l'élaboration de la stratégie régionale de la Commission, qui porte notamment sur la réintégration des ex-combattants. La collaboration avec l'Union africaine implique aussi un appui aux initiatives visant à inscrire durablement les modes alternatifs de règlement des conflits dans les mesures de prévention adoptées par l'Union africaine pour faire taire les armes d'ici 2020. Par ailleurs, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies poursuivent leurs consultations sur les stratégies de paix, de sécurité et de développement dans la région du Sahel.

III. Défis à relever

45. Les travaux des groupes thématiques ont présenté les défis suivants :
- Absence de points focaux spécialisés, participation facultative et taux de rotation élevé des représentants aux réunions des groupes thématiques, que l'on attribue aux mouvements du personnel tant à la Commission de l'Union africaine que dans les organismes des Nations Unies. Cette situation rend la coordination extrêmement difficile et nuit à l'efficacité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.
 - La plupart des organismes continuent de collaborer avec la Commission de l'Union africaine sur une base bilatérale, ce qui ne favorise pas une collaboration qui devrait permettre d'obtenir des résultats communs.
 - Certains groupes thématiques n'ont pas de mandat clair pour guider leurs modalités de travail et leur exécution conjointe.
 - Les plans de travail des groupes thématiques comportent trop d'activités qui mettent à rude épreuve les capacités d'exécution (ressources humaines et financières) et compromettent l'efficacité de la mise en œuvre. L'absence de stratégie commune de mobilisation de ressources constitue un autre obstacle.
46. L'absence d'un cadre solide de suivi et d'évaluation pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique empêche l'établissement de rapports axés sur les résultats.

IV. Recommandations concernant la voie à suivre

A. Planification conjointe

47. Les plans de travail conjoints du Mécanisme devraient s'aligner sur les principaux cadres, priorités et dispositifs de mise en œuvre mondiaux et régionaux ou s'en inspirer. Il s'agit notamment du Programme 2030, de l'Agenda 2063, du Partenariat pour l'intégration et le développement de l'Afrique, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-ONU de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des sept priorités stratégiques de l'Union africaine. L'analyse effectuée par le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique offre une très bonne base pour l'alignement, en particulier pour ce qui est du Partenariat pour l'intégration et le développement de l'Afrique et des cadres communs sur le développement, la paix et la sécurité des Nations Unies et de l'Union africaine.

B. Système de suivi et d'évaluation

48. Le Mécanisme a besoin d'urgence d'un cadre efficace et vivant pour l'aider à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de résultats concrets. C'est pourquoi l'étude en cours sur l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation est cruciale. L'étude et l'élaboration du cadre devraient être donc menées rapidement. Le cadre devrait s'appuyer sur le cadre de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

C. Renforcer le secrétariat conjoint

49. Le Secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique devrait être renforcé sur le plan des ressources humaines et financières. Les rôles et les responsabilités, ainsi que la division du travail, doivent être clairement définis. La mobilisation conjointe des ressources entre les entités du Mécanisme devrait être appuyée et renforcée afin de garantir l'application effective et en temps voulu des plans de travail conjoints des équipes thématiques du Mécanisme. À cet égard, le secrétariat conjoint devrait soumettre la question du renforcement du Mécanisme et de ses mécanismes de coordination sous-régionale à la vingtième session du Mécanisme, puis à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, afin qu'une résolution puisse être établie et présentée à l'Assemblée générale pour examen. La présentation de la résolution à l'Assemblée devrait être appuyée par les organismes des Nations Unies participant au Mécanisme, ainsi que par la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire de son Bureau et du Groupe des États d'Afrique à New York. En ce qui concerne la mobilisation de fonds extrabudgétaires, le secrétariat conjoint élaborera une stratégie de mobilisation de ressources à mettre en œuvre avec l'appui des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

D. Information et communication

50. Il convient d'étudier les moyens de renforcer la participation et de promouvoir une collaboration et une coopération plus fortes entre les organismes des Nations Unies dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, afin de fournir à l'Union africaine et à ses organes un appui solide et cohérent. La collaboration entre les groupes thématiques et les entités participantes du Mécanisme et les mécanismes de coordination sous-régionaux peut être renforcée grâce à une communication efficace.

51. La stratégie de communication et de sensibilisation du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique doit se traduire dans les faits. À cet égard, le groupe thématique 8 devrait examiner la stratégie existante afin de décider des modalités de sa mise en œuvre. Les activités liées à la communication devraient être prises en compte dans les plans de travail et budgets communs des groupes thématiques et le groupe thématique 8 devrait veiller à siéger dans les autres groupes. La plateforme électronique de partage d'informations et de collaboration récemment mise au point devrait constituer désormais le principal canal de communication du Mécanisme. Elle devrait être utilisée par les groupes thématiques, les mécanismes de coordination sous-régionaux et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour échanger des informations et des idées en temps réel en vue de renforcer la collaboration. Elle pourrait également présenter les travaux du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Département de la communication globale chargé de la sensibilisation et de l'appui à l'échelle mondiale en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, renforçant ainsi la collaboration avec ces deux entités.

Autres recommandations

- Il convient de rationaliser le nombre d'activités prévues dans les plans de travail conjoints. Cette démarche devrait tenir compte des priorités de l'Union africaine et des ressources humaines et financières disponibles.
- Il convient d'établir des rapports cohérents dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Seules les activités conjointes menées par plus de deux institutions avec la

Commission de l'Union africaine devraient faire l'objet d'un rapport et les activités d'une seule institution ne devraient pas être incluses dans les rapports des groupes de travail thématiques.

- Les groupes thématiques devraient élaborer une stratégie conjointe solide de mobilisation de ressources pour garantir des ressources suffisantes et prévisibles pour la mise en œuvre des plans de travail conjoints.
- Les possibilités d'échange d'informations et d'expériences entre les groupes thématiques sur la mise en œuvre conjointe devraient être examinées pour les bonnes pratiques et les leçons à en tirer.
- Les organismes des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine devraient désigner des techniciens comme points focaux pour toute la correspondance relative aux activités des groupes thématiques.
- La CEA devrait veiller à être représentée dans tous les groupes thématiques. À cet égard, la Commission devrait désigner des points focaux pour les groupes thématiques où elle n'est pas représentée.
- Il convient de rationaliser davantage les groupes thématiques en tenant compte des priorités de l'Union africaine et des cadres communs de l'ONU et de l'Union africaine.

Annexe

Composition des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

<i>Groupe thématique</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Membres – Organisations et institutions des Nations Unies, Commission de l'Union africaine et communautés économiques régionales</i>
Groupe thématique 1	Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat, HCR, UNICEF, ONUDI, UNOPS, ONU-Femmes, PAM</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Commerce et industrie, affaires économiques, économie rurale et agriculture, affaires sociales, ressources humaines, science et technologie, Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine, finances, Bureau du DCP</p>
Groupe thématique 2	Développement des infrastructures	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>CEA, FAO, OIT, OMI, OIM, UIT, PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat, ONUDI, UNOPS</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Infrastructure et énergie, ressources humaines, science et technologie, commerce et industrie, économie rurale et agriculture, Bureau du Conseiller juridique</p>
Groupe thématique 3	Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, HCDH, ONUSIDA, PNUD, PNUE, UNESCO, Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDI, UNOPS, ONU-Femmes, PAM, OMS</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Ressources humaines, science et technologie, affaires sociales, infrastructures et énergie</p>
Groupe thématique 4	Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité	<p>Organisation des Nations Unies [Lire la note]</p> <p>CEA, FAO, OIT, OIM, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, ONU-Femmes</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Affaires sociales, affaires politiques, femme et égalité des sexes, affaires économiques</p>
Groupe thématique 5	Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, FAO, OIT, ONUSIDA, Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUV, ONU-Femmes, PAM</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Femmes et égalité des sexes, ressources humaines, science et technologie, affaires sociales</p>
Groupe thématique 6	Affaires humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau de la coordination des affaires</p>

<i>Groupe thématique</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Membres – Organisations et institutions des Nations Unies, Commission de l'Union africaine et communautés économiques régionales</i>
		<p>humanitaires, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, CEA, FAO, OIT, OMI, ONUSIDA, PNUD-RSCA, PNUE, HCR, UNICEF, ONUV, PAM</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Affaires politiques, économie rurale et agriculture, affaires économiques, affaires sociales et paix et sécurité</p> <p>Communautés économiques régionales :</p> <p>COMESA, CAE, CEDEAO, IGAD, SADC</p> <p>Entités associées :</p> <p>AACC, AHA, ICRC-UA, CIAB, FICR-UA, LPI, NRC-UA, OXFAM-UA</p>
Groupe thématique 7	Environnement, urbanisation et population	<p>Organisation des Nations Unies [Lire la note]</p> <p>CEA, OIT, OMI, OIM, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, ONU-Habitat, UNICEF, ONUDI</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Infrastructure et énergie, affaires sociales, commerce et industrie, ressources humaines, science et technologie</p>
Groupe thématique 8	Sensibilisation, information, communication et culture	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, CEA, OIT, OMI, OIM, ONUSIDA, PNUD, PNUE, UNESCO, HCR, UNICEF, ONUDI, ONU-Femmes</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Information et communication, affaires sociales, planification stratégique, infrastructures et énergie</p>
Groupe thématique 9	Gouvernance, paix et sécurité	<p>Organisation des Nations Unies</p> <p>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, HCDH, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, ONU-Femmes</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Affaires politiques, paix et sécurité, affaires sociales, Direction du genre, ressources humaines et planification stratégique, Bureau des affaires juridiques, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs</p>